

Association « Lyriade 62 »

Contact : lyriade62@gmail.com

Site internet : lyriade62.com

REGLEMENT INTERIEUR

L'association Lyriade 62 a pour but la pratique et la diffusion de la musique chorale. Elle offre à chacun la possibilité d'une pratique chorale de qualité, formatrice et épanouissante.

L'adhésion à l'association implique un **engagement personnel** de ses membres.

Le présent règlement intérieur a pour but de préciser les termes de cet engagement.

Article 1. L'ADMISSION

L'admission à l'ensemble Lyriade 62 se fait sur avis du directeur artistique après audition et acceptation des statuts et du présent règlement intérieur.

Article 2. LA COTISATION

L'admission à l'ensemble Lyriade 62 implique le paiement d'une **cotisation annuelle**.

Le montant de la cotisation est fixé annuellement par le Conseil d'Administration de l'association.

Une cotisation partielle sera demandée en cas d'admission au cours de l'année.

Article 3. LES REPETITIONS

3.1.

Les répétitions régulières sont prévues une fois par semaine et un dimanche matin par mois.

Des répétitions supplémentaires pourront être organisées avant les concerts.

La programmation des répétitions est régulièrement mise à jour sur le site

lyriade62.com / le coin des chanteurs / vie de l'association /

3.2.

La présence aux répétitions est indispensable. Toute absence à une répétition doit être signalée d'avance à lyriade62@gmail.com

Tout choriste ayant été trop absent et/ou présentant un niveau de connaissance insuffisant du programme pourra être empêché de concert sur avis du directeur artistique.

3.3.

L'apprentissage des œuvres est facilité par différentes aides mises à disposition sur le site lyriade62.com / le coin des chanteurs / s'exercer :

- Les partitions de référence à imprimer. Ces partitions sont à apporter à chaque répétition.

- Les fichiers midi permettant le travail individuel, voix par voix ou par ensemble

- Eventuellement des liens internet permettant d'accéder à des enregistrements de qualité, afin de se faire une idée musicale de l'oeuvre.

Ces documents doivent permettre un travail individuel qui permet d'avancer plus vite en travail collectif.

Le **travail individuel** est important pour pouvoir assurer un bon niveau de qualité musicale.
La présence de tous en répétition est indispensable pour assurer la cohérence et l'homogénéité vocale du groupe.

De chacun dépend le résultat de notre travail commun.

Article 4. LA FORMATION

La formation musicale, en particulier en **technique vocale**, est fortement encouragée.
Chaque fois que le budget annuel le permettra, des séances de formation pourront être organisées par l'association au bénéfice des choristes.

Article 5. LES CONCERTS

Le concert est l'aboutissement du travail accompli par tous et par chacun, une récompense. Il doit être une fête tant pour le public que pour les choristes.

Tout choriste ayant été trop absent et/ou présentant un niveau de connaissance insuffisant du programme pourra être empêché de concert sur avis du directeur artistique.

Les choristes se présentent en uniforme, actuellement noir pour les femmes et les hommes. Il peut varier partiellement en fonction des concerts. Les partitions sont à utiliser dans un classeur noir. Pour le détail, consulter le site

lyriade62.com / vie de l'association / consignes générales pour les concerts

Cet uniforme doit être respecté ; il participe de l'atmosphère du concert et est un signe du respect dû au public.

Article 0. DU BONHEUR

Si le mot "travail" a été cité plusieurs fois, il reste que nous chantons pour notre plaisir, celui du groupe, et celui du public. Avec beaucoup de convivialité et nos efforts, nous pouvons atteindre des éclats de bonheur.

Le 17 mars 2015

Madame Blandine Dewisme
Présidente